

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 5 octobre 2010

Union Régionale pour les Médecins libéraux de La Réunion : résultats des élections

La Loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » prévoit une nouvelle représentation des professionnels de santé libéraux, avec la création d'Unions Régionales des Professionnels de Santé, dites URPS.

L'Agence de Santé Océan Indien (ARS-OI) est chargée de l'organisation de ces élections, en 2010, pour les cinq professions suivantes : médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers.

Les futures URPS sont des partenaires de l'ARS-OI : non seulement elles contribuent à l'organisation et à la qualité de l'offre de santé à La Réunion (participation à l'élaboration du projet régional de santé, à l'analyse des besoins de santé) mais aussi, elles peuvent être associées à des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire et de la gestion des crises sanitaires. Les premières élections concernent l'URPS pour les médecins. Le dépouillement du scrutin pour les 4 autres professions se déroulera le 22 décembre 2010 à l'ARS-OI.

Composition de l'URPS pour les Médecins libéraux

Tous les médecins exerçant à La Réunion à titre libéral dans le régime conventionnel participent au vote. Les 1 215 électeurs sont répartis dans 3 collèges distincts :

- 1^{er} collège : **les médecins généralistes**
(788 électeurs - 15 sièges à pourvoir)
- 2^{ème} collège : **les anesthésistes, les obstétriciens et les chirurgiens**
(123 électeurs - 4 sièges à pourvoir)
- 3^{ème} collège : **les autres spécialités**
(303 électeurs - 11 sièges à pourvoir)

L'Assemblée Générale de l'URPS des Médecins libéraux de La Réunion sera composée de **30 médecins élus pour un mandat de 5 ans.**

Résultats des élections

Le vote s'est déroulé par correspondance jusqu'au 29 septembre 2010. Le dépouillement a été organisé à l'ARS-OI le 4 octobre 2010.

Le taux de participation tous collèges confondus a été de 52,18%. Vous trouverez en annexe les tableaux des résultats par collèges ainsi que la liste des élus.